! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Metal-Fluid liquide (F)
Code-Nr. 155800

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées
LiquidesTechniques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : msds@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Produktsicherheit / Product-Safety-Department
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0
E-mail (personne compétente):
msds@weicon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Numéro du centre anti-poison à Bonn (Allemagne): En cas d'intoxication (renseignement en anglais)
Téléphone ++49(0)228-19 240

! SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

! Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Corr. 1A	**H314**	

Consignes en cas de danger
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

GHS05

! **Mot signal**
Danger

Consignes en cas de danger
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Consignes de sécurité

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans.

2.3. Autres dangers

! **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

! **Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
8042-47-5	**232-455-8**	**Weisses Mineraloel (Erdoel)**	**10 < 25**	**Asp. Tox. 1, H304**
677026-24-3	**932-102-4**	**ALKOHOLE, C16-18- UND C18-UNGESÄTTIGT, ETHOX., PROPOX.**	**1 < 5**	**Skin Irrit. 2, H315 / Aquatic Acute 1, H400**

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
8042-47-5	Weisses Mineraloel (Erdoel)	01-2119487078-27-xxxx

! **Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII**

Les tensioactifs contenus dans la préparation satisfont aux exigences de biodégradabilité définies dans le règlement européen n°648/2004 relatif aux détergents.
moins de 5 % agents de surface non ioniques
15 % ou plus, mais moins de 30 % hydrocarbures aliphatiques

! SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

! **Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

! **Après contact avec la peau**
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

! **Après contact avec les yeux**
En cas de contact avec les yeux, laver avec de l'eau courante pendant 15 minutes . Transfert au centre hospitalier pour des examens plus approfondis.

! **Après ingestion**
Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement le médecin.
En cas d'ingestion, faire boire de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
! **Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels**
Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible.

! SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
! **Agents d´extinction appropriés**
produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone
Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers
! **Équipement spécial de protection en cas d´incendie**
Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.
Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

! SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Personnel non formé pour les cas d'urgence
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections
Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8

! SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions lors de la manipulation
Le récipient doit être fermé.

! **Mesures générales de protection**
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Eviter d'inspirer les aerosoles.

! **Mesures d'hygiène**
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Observer les règles générales de protection contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
! **Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

! **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**
Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

! **Informations diverses relatives aux conditions de stockage**
Protéger du gel.
Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
! **Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**
Voir paragraphe 1.2

! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
! **Remarques complémentaires**
Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

8.2. Contrôle de l'exposition
Protection respiratoire
protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

! **Protection des mains**
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

! **Protection des yeux**
lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection
Vêtements de protection

! **Dispositifs techniques appropriés de commande**
Aération et évacuation d´air suffisantes.

! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	blanc	légèrement perceptible

Seuil olfactif
Aucune information disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	ca. 11,5				
point d'ébullition	ca. 95 °C		1013 hPa		
Point de congélation/de figeage	0 °C				
Point d'éclair	non applicable				
Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible.				
Inflammation (à l'état solide)	Aucune information disponible.				
Inflammation (à l'état gazeux)	Aucune information disponible.				
Température d'inflammation	non applicable				
Température d'auto-inflammation	non applicable				
Limite inférieure d'explosibilité	non applicable				
Limite supérieure d'explosibilité	non applicable				
Pression de vapeur	non applicable				
Densité relative	0,92 g/cm3	20 °C			
Densité de vapeur	Aucune information disponible.				
Solubilité dans l'eau					miscible
Solubilité dans un autre produit	Aucune information disponible.				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	Aucune information disponible.				
Température de décomposition	Aucune information disponible.				
Viscosité (dynamique)	non déterminé				
Viscosité (cinématique)	non déterminé				
Essai de séparation du solvant	non applicable				

Propriétés comburantes
Aucune information disponible.

Propriétés explosives
Aucune information disponible.

9.2. Autres informations
Aucune information disponible.

! SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique
Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter
Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles
Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Oxydes nitriques (NOx)
En ces de combustion, émet des gaz toxiques tel que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 5000 mg/kg	rat	OCDE 401	Données se rapportant au composant principal

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 5000 mg/kg	lapin	OCDE 402	Données se rapportant au composant principal
CL50 aiguë par inhalation	> 5000 mg/l (4 h)	rat	OCDE 403	Données se rapportant au composant principal.
Irritation de la peau	Irritant			
Irritation des yeux	Irritant.			

! **Constatations empiriques**
risque de graves lésions oculaires
le contact fréquent avec le produit, notamment à l'état sec, peut être irritant pour la peau et les yeux
le produit est irritant pour les yeux et la peau

! **Remarques générales**
Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.
D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

! SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 > 100 mg/l (96 h)	cyprins dorés	OCDE 203	Les données font référence à la composante principale.
Daphnie	CE 50 > 100 mg/l (48 h)	Daphnia magna	OCDE 202	Les données font référence à la composante principale.
Algues	CE 50 > 0,1 - 1 mg/l (72 h)	Desmodesmus subspicatus.	OCDE 201	
Bactéries	CE 50 > 1000 mg/l (40 h)	Pseudomonas putida		Les données font référence à la composante principale.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégrabilité	> 24 % (28 d)	OCDE 301 B	
	L'agent tensioactif contenu dans la préparation satisfait aux exigences de biodégradabilité définies dans le règlement européen n°648/2004 relatif aux détergents.		
Dégrabilité facile	> 70 % (28 d)	OCDE 301A / ISO 7827	Facilement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets nocifs

! **Remarques générales**
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

! SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

! Code déchets	Nom du déchet
07 06 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
15 01 02	emballages en matières plastiques
20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Les déchets dont signalès par un astèrisque sont considèrès comme des dèchets dangereux conformèment à la directive 2008/98/CE relative aux dèchets dangereux.

! **Recommandations relatives au produit**
Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

! **Recommandations relatives à l'emballage**
Éliminer les déchets en conformité avec les réglementations locales en vigueur.
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
non applicable

Informations diverses relatives au transport
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Remarque
Demander séparément, SVP, la fourniture des données / Request data separately.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

! SECTION 16: Autres informations

! **Utilisation recommandée et restrictions**
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Informations diverses
L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !
Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.
Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.
L'agent tensioactif contenu dans la préparation satisfait aux exigences de biodégradabilité définies dans le règlement européen n°648/2004 relatif aux détergents.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.0

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.